

CIRCULAIRE N°2019-30

Châlons-en-Champagne, le 12 novembre 2019

Le Président du Centre de Gestion
à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Établissements Publics Communaux

CONFERENCE LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis la publication de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le Centre de Gestion s'efforce de vous accompagner dans sa mise en application.

A ce titre, une demi-journée d'actualité a été organisée le 1^{er} octobre dernier, par l'Association des Maires de France (AMF), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG), en partenariat avec l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne, le Centre de Gestion de la FPT de la Marne et l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Nous vous proposons, par l'intermédiaire du [présent lien](#), de visionner ou de revoir cette conférence présentant les principales dispositions du texte et leurs impacts sur les politiques RH des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'une [circulaire](#) détaillée réalisée par le service juridique du Centre de Gestion est également mise à votre disposition sur notre site internet.

Enfin, considérant que certaines dispositions ne sont pas d'application immédiate et soumises à la publication de décrets d'application, un [échancier](#) de mise en application a été mis en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale mentionnant les dates prévisionnelles de publication.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN



Maire d'ESTERNAY
Conseiller Régional
Délégué Régional du CNFPT